

| | | |
|--|----------------------------------|------------------------------------|
| | PROCES VERBAL (Suite) | Indice : 00 Page : Page 1 sur 5 |
|--|----------------------------------|------------------------------------|

**PROCES VERBAL
DE REUNION**

| | |
|----------------------------------|-----------------------------------|
| Date : 22/01/2026 à 18 heures 30 | Lieu : Salle du Conseil Municipal |
|----------------------------------|-----------------------------------|

Membres :

Véronique BELANGER - Raphaël CHEVALARD – Patrick DOUCHY - Michèle HOOGE - Anne LUPIAC – Patrick PALISSE – Frédéric PUGNERE – Mireille ROUZAUD - Lysiane PALISSE – Stéphane LHUISSIER – Joël PUJADE

Absent : Frédéric PUGNERE - Patrick DOUCHY – Raphaël CHEVALARD

Objet : **REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Diffusion : les membres du Conseil Municipal - site internet Secrétaire de mairie – affichage municipal

Rédacteur : Lysiane PALISSE

Date de diffusion : 26/01/2026

| | | |
|--|----------------------------------|--|
| | PROCES VERBAL (Suite) | Indice : 00 Page : Page 2 sur 5 |
|--|----------------------------------|--|

Président de séance : Patrick PALISSE

ORDRE DU JOUR

1. Vote du Compte Financier Unique 2025
2. Vote du budget 2026
3. Vote des taux d'impositions 2026
4. Maintien IFSE secrétaire de mairie
5. Biens Vacants et Sans Maitre
6. Amendes de police 2026
7. Questions diverses

PREAMBULE

Conformément aux dispositions génériques relatives aux réunions décidées lors de la réunion du 26 Mai 2020, Lysiane PALISSE est désignée secrétaire de séance.

Patrick DOUCHY, absent, donne pouvoir à Anne LUPIAC. Frédéric PUGNERE, absent, donne pouvoir à Lysiane PALISSE. Raphael CHEVALARD, absent donne pouvoir à Patrick PALISSE

1 VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Le résultat de fonctionnement de l'année 2025 est de 80 217.69 €. Le résultat d'investissement 2025 est de 44 340.07 €. Ces résultats ont été validés par l'Inspecteur des Finances dans la semaine et sont définitifs.

Par suite d'un dysfonctionnement de l'application informatique, le CFU n'ayant pu être mis à jour, le vote du CFU est reporté à la prochaine réunion.

La trésorerie à date est de 204 466.08 €

2 VOTE DU BUDGET 2026 ET DE L'AFFECTATION DE RESULTAT

Les dispositions retenues lors de la réunion du 8 janvier, faisant suite au Débat d'Orientations Budgétaires de novembre 2025, ont été intégrées au projet de budget, notamment :

- Augmentation par l'Etat des bases locatives de 1.008 %
- Imputation des dépenses de mise en place de l'Atlas de la Biodiversité Communale sur le budget de fonctionnement ; ceci permet de rajouter en investissement les dépenses liées à la réfection du toit de la grange de la Grand Terre initialement prévue en Priorité n°2 du ROB.
- Annulation de l'emprunt par transfert définitif (compte 1068) de 80 000 € et d'un transfert conditionné à la réalisation effective des dépenses (réversible, compte 023) de 91 748,88 € depuis le budget de fonctionnement.

La nouvelle proposition budgétaire a été validée par l'Inspecteur des Finances dans la semaine ; les chiffres proposés sont donc définitifs.

Le CFU n'ayant pu être voté, le vote du Budget est reporté à la prochaine réunion.

3 VOTE DES TAUX D'IMPOSITIONS 2026

Les taux d'imposition sont inchangés.

Le CFU n'ayant pu être voté, le vote des taux d'imposition est reporté à la prochaine réunion.

4 MAINTIEN IFSE SECRETAIRE DE MAIRIE

Le maire propose de maintenir l'IFSE de la secrétaire de mairie pendant son absence (27 janvier, 13 mars), l'IFSE n'étant légalement maintenue que pour les absences inférieures à 1 mois.

| | |
|----------------------------------|--|
| PROCES VERBAL (Suite) | Indice : 00 Page : Page 3 sur 5 |
|----------------------------------|--|

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve cette proposition à l'unanimité.

5 BIENS VACANTS ET SANS MAITRE

Sont considérés comme n'ayant pas de maître les biens qui :

- Soit font partie d'une succession ouverte depuis plus de trente ans et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté. Ce délai est ramené à dix ans lorsque les biens se situent dans le périmètre d'une grande opération d'urbanisme au sens de l'article L. 312-3 du code de l'urbanisme ou d'une opération de revitalisation de territoire au sens de l'article L. 303-2 du code de la construction et de l'habitation, dans une zone de revitalisation rurale au sens de l'article 1465 A du code général des impôts ou dans un quartier prioritaire de la politique de la ville au sens de l'article 5 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.
- Soit sont des immeubles qui n'ont pas de propriétaire connu et pour lesquels depuis plus de trois ans les taxes foncières n'ont pas été acquittées ou ont été acquittées par un tiers.

Pour faire suite à la convention signée avec la commune le 15 mai 2025, la SAFER a transmis à la commune la liste des Biens Vacants et Sans Maître (BVSM) situés sur le territoire communal.

Le Conseil Municipal a maintenant en charge de définir la liste des BVSM qu'il souhaite voir affecter à la propriété de la commune. Le cout total, pour la commune, intégrant la rédaction des actes authentiques, est d'environ 500 € par propriété.

Sur proposition de Anne LUPIAC, Mireille ROUZAUD, Joël PUJADE, Stéphane LHUISSIER et Patrick PALISSE, qui se sont réunis sur la question le 22 janvier, la liste retenue par le conseil municipal est la suivante :

- Mme MOAREAU (épouse MELLE), quartier Le Mas Palisse, C361/344, 17 590 m²
- Louis BORIE, quartier Les Combes, B 120, 6740 m²
- Auguste ALIBERT, quartier Carreiroune (Le Cros de Masse), B 697, 2970 m²

La commune organisera avec le SIIG un déplacement sur les parcelles concernées pour valider ces choix. D'autres propriétés, pourront venir compléter cette liste sur décision du Conseil Municipal, notamment après intégration des études engagées dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité Communale (protection des espèces implantées sur les espaces potentiellement concernés).

6 AMENDES DE POLICE 2026

La demande de subvention portera sur :

- Des radars pédagogiques (RD5), des panneaux « STOP » ou « Céder le Passage » en sortie du village coté La Garonne – des bandes rugueuses au grand Chemin (zone lavoir), sur le Chemin des Ecoliers et entre La Place et La Grand Rue. Des devis seront demandés.
- Des réparations de voirie (Camp Long), un devis a été demandé.

Le vote de demande de subvention aura lieu lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal (échéance de la demande : 30 avril 2026).

7 QUESTIONS DIVERSES

7.1 Absence de la secrétaire de Mairie

La secrétaire de mairie sera absente du 27 janvier au 13 mars inclus pour raison de santé. La personne prévue pour la remplacer s'est déditée ce jour, sans prévenir au préalable. Le remplacement de notre secrétaire se fera ainsi :

- Une secrétaire à temps partiel, Hélène PALISSE, (actuellement affectée à la mairie de Saint Pons la Calm), le vendredi après-midi (accueil du public et affaires courantes)

| | | |
|--|----------------------------------|--|
| | PROCES VERBAL (Suite) | Indice : 00 Page : Page 4 sur 5 |
|--|----------------------------------|--|

- Une permanence tenue par une bénévole du village, Mme Corinne MAILLARD, le mardi de 10 heures à 12 heures pour distribution des sacs jaunes et produit bio
- Et d'autres moyens si la commune en trouve ...

Le 9 février Michèle HOOGE ouvrira la mairie pour l'Agglo Mobile de l'Agglomération du Gard Rhodanien et refermera après passage.

7.2 Entretien de la salle des fêtes

L'employé municipal complétera la pose de faïences sur les deux parois latérales du bar. Il soudera si possible une poignée permettant de soulever les grilles des cendriers de la salle des fêtes et du four.

7.3 Réseau téléphonique de la bibliothèque

Une solution de partage de connexion sera étudiée avec l'école. Stéphane LHUISSIER a le dossier en charge.









7.4 Mise à disposition d'un local pour les aînés

Cette question est mise à l'étude et le conseil municipal est favorable à la demande ; le local bibliothèque est envisagé. Il sera impératif de trouver une personne responsable de la gestion de la clé du local. Cette question est prise en charge par Stéphane LHUISSIER.

**PROCES VERBAL
(Suite)**

Indice : 00

Page : Page 5 sur 5

| | |
|--------------------|---|
| Véronique BELANGER |  |
| Michèle HOOGE |  |
| Stéphane LHUISSIER |  |
| Anne LUPIAC |  |
| Lysiane PALISSE |  |
| Patrick PALISSE |  |
| Joël PUJADE |  |
| Mireille ROUZAUD |  |